

Toulouse, le 4 décembre 2024

Arrêté n°A39-2024

**Portant mise en service d'un réseau de collecte des eaux usées
Commune de LA SALVETAT SAINT GILLES**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu le règlement intérieur du Service d'Assainissement Collectif du 13 février 2013 ;

Vu les compétences transférées par la Commune de La Salvetat Saint Gilles en matière d'assainissement collectif ;

Considérant que Réseau31 a réalisé avec ses moyens propre une antenne sur le réseau d'assainissement passant dans l'espace vert de la Goutille à l'arrière de l'avenue Maryse Bastié pour desservir les habitations au 2 avenue du Grand Bois ;

Considérant que les travaux ont été finis le 23 décembre 2022 ;

Considérant que les travaux ont consistés à poser :

- Une conduite de collecte en PVC, CR16 de diamètre 200 mm sur 38 mètres linéaires
- La création d'un branchement à tous entrées

Arrête

Article 1 : la mise en service du réseau d'eaux usées desservant les habitations situées auprès du 2 avenue du Grand Bois à La Salvetat Saint Gilles est fixée à compter de la date de l'arrêté ;

Article 2 : le délai de deux ans fixé par l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique pour raccorder les propriétés desservies par ce réseau court à compter de la date d'entrée en vigueur de cet arrêté mentionné à l'article 1 ;

Article 3 : le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Joseph PELLEGRINO
Vice-Président

